



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES VERBAL

de la SÉANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE

du jeudi 26 juin 2008, salle du gymnase 4 rue Alphonse Jenn 68480 FERRETTE

Sous la Présidence de M. Dominique DIRRIG, Président

Sont présents : 39 membres

Assistent également : Mme Claudine RUETSCH
M. Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

Le Président ouvre la séance ordinaire à 19 h 30

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 avril 2008

2 Complexe communautaire

- 2,1 Avancement du projet
- 2,2 Avenants aux marchés de travaux
- 2,3 Equipement du nouveau bâtiment : délégation au Président
- 2,4 Prestation de services : nettoyage du nouveau bâtiment
- 2,5 Mise à disposition des locaux : convention

3 FINANCES

- 3,1 Indemnités de fonction des membres du Bureau de la CCJA
- 3,2 Délégations au Président et au Bureau de la CCJA
- 3,3 Renouvellement de la Charte de Développement local de la CCJA
- 3,4 Marché : Transport scolaire du collège de Ferrette: transporteurs retenus par la CAO du Département
- 3,5 Transport des élèves pour la natation, le sport en salle et les événements écoles : délégation au Bureau
- 3,6 Acquisition de terrains pour la Gendarmerie (5.16 ares)

4 Bâtiment ELAN - Piscine - Gymnase

- 4,1 Toiture bâtiment "ELAN"
- 4,2 Mise en place d'une énergie renouvelable à la Piscine
- 4,3 Raccordement au Réseau d'Assainissement

5 DIVERS

- 5,1 Représentants de la CCJA auprès de La CDEC (Commission Départementale d'Equipement Commercial)
- 5,2 Désignation de représentants de la CCJA auprès de l'ADMD
- 5,3 Désignation de représentants de la CCJA auprès de la Maison de la Nature
- 5,4 Collectes en apport volontaire au centre de transfert : bilan intermédiaire
- 5,5 Contrat de prestation : Mise à jour du site Internet
- 5,6 Contrat de partenariat avec l'ACA : Les Régionales 2008/2009

Propos liminaires :

Le Président précise le rôle clé du bureau. Il a souhaité un bureau moteur, qui se réunit tous les mois, où chaque Vice-Président est attributaire d'une délégation. Le Président fait lecture des délégations et du domaine de compétence de chacun. Le bureau a un rôle actif dans la mise en œuvre des décisions du Conseil et dans la gestion quotidienne de la collectivité. Le Conseil de Communauté se doit d'être l'organe décisionnel sur les questions engageant la collectivité dans des choix de compétences, de projets, de budgets.....le tout dans un climat d'échange et de dialogue.

1 Approbation du Procès Verbal de la séance du 17 avril 2008

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 17 avril 2008 a pas fait l'objet d'une observation faite par M. Cohendet : page 4 du Procès-Verbal de l'installation du Conseil et de l'élection du Président et des Vice-Présidents : élection du 1^{er} Vice-président, 1^{er} tour de scrutin : le nombre de voix (chiffres) est exact mais le nombre de voix (lettres) a été inversé. Il sera procédé à la modification de cette erreur. Après quoi, le Procès-verbal a été voté approuvé à l'unanimité.

2 Complexe Communautaire

2,1 Avancement du projet

La réception des travaux est fixée à juillet 2008. Les lots carrelages et revêtements de sols ont pris du retard. Des pénalités de retard sont désormais appliquées aux entreprises concernées. L'entreprise Loichot, menuiserie extérieure, doit également une intervention pour les finitions, elle a été relancée par courrier recommandé par le Maître d'œuvre.

Les travaux de renaturation de l'étang de Ferrette sont achevés et ont été réalisés conformément au cahier des charges initial. Le résultat sera constatable à partir du printemps 2009, temps nécessaire à la végétation pour se développer. L'entreprise Nature et Techniques passera sur site pour des visites de contrôle avec intervention si nécessaire.

Le Président commente le bilan financier de l'ensemble de ce projet. Ce bilan a été communiqué à l'ensemble des élus sur format papier.

Opération votée (HT)	1 912 587,00
-----------------------------	---------------------

Construction

honoraires, assurance D.O., frais annexes, amén. Étang 1ère phase	302 262,15
---	------------

Marchés de travaux attribués	1 501 709,95
------------------------------	--------------

avenants passés en 2007	16 437,18
-------------------------	-----------

avenants à valider JUIN 2008	53 272,40
------------------------------	-----------

S/TOTAL (B)	1 873 681,68
--------------------	---------------------

Equipement

Equipement du complexe communautaire	60 000,00
--------------------------------------	-----------

Mise en réseau des services (téléphonie, informatique)	40 000,00
--	-----------

aides Charte et réserve parlementaire	-72 000,00
---------------------------------------	------------

S/TOTAL (C)	28 000,00
--------------------	------------------

TOTAL D = (B + C)	1 901 681,68
--------------------------	---------------------

Différence (A-D)	10 905,32
-------------------------	------------------

Entretien du bâtiment (coût annuel) 2/3 CCJA ET 1/3 OTJA

solution interne 16 000,00
(1 personne à mi-temps + matériel + produits)

solution externe

<u>résultats appel d'offres</u>	coût annuel TTC	salle conseil à la demande	vitrage à la demande
SIN&STES	11 018,39	21,05	707,83
PRESTA SERVICE CUIR COLOR SARL	40 118,40	92,35	569,59
AGENCE MULTI-SERVICES	26 845,27	23,92	1200,78
SPRINGINSFELD Sarl	19 800,53	35,7	1270,3

2,2 Avenants aux marchés de travaux

Suite à la présentation du bilan financier pour l'ensemble du projet, le Président fait une synthèse des avenants portant sur des prestations en plus et en moins exécutées en phase chantier. Concernant le lot N°19 Espaces verts il s'agit en plus de l'avenant portant sur les prestations supplémentaires demandées par le maître d'ouvrage de valider l'avenant de transfert portant sur la totalité du marché du fait de la reprise de la société Gilg par la société GardenLand. Les termes du marché initial demeurant inchangés.

LOT	MONTANT HT	% d'AUGM.	% CUMULE avec AVENANTS ANTERIEURS
01 Gros Oeuvre	- 5 207,88 €	- 0,87 %	+ 1,36 %
04 Menuiseries Extérieures	+ 1 380 €	+ 1,26 %	+ 3,84 %
06 Electricité	+ 4 722,27 €	+ 3,48 %	+ 11,97 %
10 Isolation/Cloison	+ 5 359,12 €	+ 11,40 %	+ 11,40 %
11 Menuiserie intérieure	+ 7 632,68 €	+ 14,68 %	+ 14,68 %
12 Serrurerie	- 839,12 €	- 8,93 %	- 8,93 %

14 Carrelage	+ 1 926,64 €	+ 13,36 %	+ 13,36 %
15 Revêtement de sol	+ 13 992,34 €	+ 56,68 %	+ 56,68 %
16 Plafond suspendu	+ 2 036,43 €	+ 14,23 %	+ 14,23 %
17 Peinture	- 3 063,78 €	- 23,96 %	- 23,96 %
18 VRD	+ 23 239,66 €	+ 28,38 %	+ 28,38 %
19 Espaces verts	+ 2 093,61 €	+ 11,13 %	+ 11,13 %

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 20 juin 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert portant sur le marché du lot N°19 « espaces verts » entre La société **PAYSAGES PEPINIERES GILG**, Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 3, rue des Peupliers à Wettolsheim (68920) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro..393 791 454 / 94 B 54 et la société **GILG GARDENLAND**, Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 18 RD 430 68500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 503 085 763 / 2008 B 220

DIT que le marché est conservé dans toutes ses dispositions, sans limitation ou réserve d'aucune nature, à la date de notification du présent avenant.

DECIDE d'accepter les avenants portant sur le lot N°1 Gros Œuvre, sur le lot N°4 Menuiseries Extérieures, sur le lot N°6 Electricité, sur le lot N°10 Isolation/Cloison, sur le lot N°11 Menuiserie extérieure, sur le lot N°12 Serrurerie, sur le lot N° 14 Carrelage, sur le lot N°15 Revêtement de sol, sur le lot N°16 Plafond suspendu, sur le lot N°17 Peinture, sur le lot N°18 VRD, sur le lot N°19 Espaces verts.

D'AUTORISER Le Président à signer les avenants, l'ensemble des pièces contractuelles et de les notifier aux entreprises.

2,3 Equipement du nouveau bâtiment : délégation au Président

Le Président expose,

L'aménagement au sein des nouveaux locaux Communautaires à compter de la rentrée 2008 implique l'équipement en mobilier du hall d'exposition et de la salle du Conseil ainsi que l'équipement en matériel informatique et de téléphonie. Un appel d'offre est en cours pour le choix de prestataires capables de répondre aux cahiers des charges établis par les services de la CCJA. Le bilan financier de l'opération énoncé précédemment détaille les investissements envisagés et les subventions acquises.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE de donner délégation au Président, dans la limite des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2008, pour, suite aux résultats des appels d'offre portant sur l'équipement mobilier, informatique et en téléphonie du nouveau bâtiment de retenir les prestataires les mieux disant.

D'AUTORISER Le Président à signer les devis et l'ensemble des pièces contractuelles et de les notifier aux prestataires retenus.

2,4 Prestation de services : nettoyage du nouveau bâtiment

Le Président expose,

L'entretien de ce nouveau bâtiment implique la redéfinition de postes en interne afin de dégager des personnels capables d'assurer cet entretien. Les quatre heures de ménage hebdomadaire affectées actuellement pour l'entretien des locaux au 46 rue du Château ne suffiront pas, vu les espaces supplémentaires. De plus les amplitudes d'ouverture liées au mode de fonctionnement de l'Office de Tourisme (6 jours sur 7 de mai à octobre) imposent un fonctionnement avec deux personnes.

L'appel d'offre établi par la CCJA pour l'entretien du bâtiment par une entreprise de nettoyage afin de mesurer le coût du recours à un prestataire externe a donné comme résultat :

Ets Sin et Stes :	11 018,39 € TTC/an
Ets Presta Service :	40 118,40 €TTC/an
Ets Agence Multi service :	26 845,27 €TTC/an
Ets Springinsfeld :	19 800,53 € TTC/an

Vu les offres relatives pour les prestations de nettoyage de la salle du Conseil et du nettoyage du vitrage chiffrées par intervention à la demande ;

L'ensemble des références des entreprises ont été vérifiées téléphoniquement en se renseignant auprès des organismes faisant appel à ces entreprises. Elles présentent les références et qualités souhaitées.

Le coût mensuel pour une solution interne s'élève à 1 333 €/mois contre 920 €/mois pour le recours à une entreprise extérieure (si choix du mieux disant). Le contrat serait établi pour une durée d'une année, renouvelable deux fois.

Après débats, les membres du Conseil expriment leur approbation pour un recours à un prestataire extérieur nuancée de deux aspects :

- Etre vigilant sur la possibilité de salarier du personnel issu du territoire de la CCJA. Un dialogue sera engagé entre le prestataire retenu et Mme Rivello Catherine actuellement en charge de l'entretien de l'Office de Tourisme et salarié de l'OT via une entreprise de mise à disposition de personnel en vu de son embauche pour l'entretien du bâtiment. M Metzger Régis, salarié de la CCJA et en charge actuellement de l'entretien des locaux CCJA verra son temps de travail maintenu du fait de besoins récurrents dans les services (entretien du bâtiment Elan, collecte en apport volontaire...)
- Rester attentif par rapport aux choix du moins disant, en s'assurant d'une prestation conforme au CCTP. Le contrat est établi pour une première durée de un an, éventuellement reconductible suivant le comportement du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix moins quatre abstentions, décide

DE RETENIR l'entreprise Sin et Stes, 4 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, entreprise la mieux disante avec un montant annuel de 11 018,39 € TTC pour assurer la prestation d'entretien du complexe communautaire situé 3 route de Lucelle à compter du 01/09/2008. ainsi que pour assurer le nettoyage de la salle du Conseil pour un montant par intervention de 21.05 € TTC (prestation réalisée à la demande) et le nettoyage du vitrage pour un montant de 707.83 € TTC (prestation réalisée à la demande) « conditions économiques / juin 2008 = M0 ».

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces contractuelles et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

2,5 Mise à disposition des locaux : convention

Le Président expose,

Le souhait qui a dicté en partie le projet de construction du Complexe Communautaire a été de faire un bâtiment à usage polyvalent, pouvant accueillir des manifestations, des expositions, des conférences, des réunions. Des partenaires institutionnels tel que l'Education Nationale ont manifesté le souhait de pouvoir utiliser la salle du Conseil lors de journées d'information à destination des enseignants du secteur. Le Président propose que soit établie une convention précisant les conditions de mise à disposition des espaces communautaires situés dans le nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

DE PERMETTRE à des partenaires institutionnels remplissant une mission de service public ou d'informations à destinations des habitants ou des élus de bénéficier gracieusement des espaces communautaires.

DIT que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention réglant les modalités d'utilisation de ces espaces.

DIT que la CCJA prendra toutes les dispositions nécessaires auprès de son organisme assureur pour couvrir le risque lié à cette utilisation.

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition.

3 Finances

3,1 Indemnités de fonction des membres du Bureau de la CCJA

Le Président fait lecture du tableau ci-dessous présenté et distribué à l'ensemble des membres du Conseil. Vu le mode de fonctionnement défini lors de ses propos introductifs, à savoir un bureau actif composé de six Vice-Présidents ayant reçu délégation, il propose que l'indemnité de fonction des six Vice-Présidents soit égale. Il propose également de réduire l'indemnité de fonction du Président.

	Indemnité mensuelle jusqu'au 17.04.08		Indemnité mensuelle maximale		Proposition au Conseil du 26.06.08	
	(%)	(€)	(%)	(€)	(%)	(€)
Président	37,00	1 384,26	41,25	1 543,27	32,50	1 215,91
1 ^{er} Vice-Président	15,00	551,83	16,50	617,31	12,50	467,66
2 ^{ème} Vice-Président	13,00	486,36	16,50	617,31	12,50	467,66
3 ^{ème} Vice-Président	13,00	486,36	16,50	617,31	12,50	467,66
4 ^{ème} Vice-Président	7,50	280,59	16,50	617,31	12,50	467,66
5 ^{ème} Vice-Président	7,50	280,59	16,50	617,31	12,50	467,66
6 ^{ème} Vice-Président	7,50	280,59	16,50	617,31	12,50	467,66
Total		3 750,58	Total	5 247,13	Total	4 021,87
COTIS. PATRON.		<u>150,00</u>		<u>250,00</u>		<u>225,00</u>
TOTAL MENSUEL		3 900,58		5 497,13		4 246,87

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix moins six abstentions, décide

DE FIXER l'indemnité du Président de la Communauté de Communes à 32,5% de la valeur maximale fixée à 41,25 % de l'indice brut terminal de 1 015 et celle des Vice-Présidents à 12,50 % de la valeur maximale de l'indice brut terminal de 1 015.

DE VERSER les indemnités mensuellement au Président et aux Vice-présidents ;

DIT que ces indemnités seront modifiées à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique fixée par décret

DIT que les crédits nécessaires pour l'exercice 2008 inscrits au Budget Primitif de 2008 sont suffisants et que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté.

3,2 Délégations au Président et au Bureau de la CCJA

Le Président expose :

L'Assemblée délibérante peut accorder des délégations au Président et aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble pour assouplir le fonctionnement de l'EPCI. Le choix et la répartition de ces délégations entre le Président et le Bureau relèvent de la libre appréciation de l'assemblée qui vote sur les domaines précis d'attributions confiés.

Les EPCI peuvent déléguer des attributions dans toutes les matières hormis celles citées à l'article L5211-10 du CGCT (créé par loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, art.39 et 36 I)

Le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

VU les compétences de la Communauté de Communes du Jura Alsacien,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

DE DELEGUER au Président pour la durée de son mandat pour :

- les acceptations de chèques relatifs aux ristournes d'assurance, d'aides ou de participations d'organismes extérieurs

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, d'acquisition de mobilier, matériel et divers, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer des contrats d'assurance et avenants aux contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

DE DELEGUER au Bureau pour :

- toutes les décisions relatives au transport scolaire des collégiens, des élèves de la CLIS, des primaires pour les activités de natation et de sport en salle, des primaires et des maternelles pour les évènements écoles
- pour la fixation du régime indemnitaire et des rémunérations des personnels contractuels
- toutes les décisions financières rentrant dans le cadre du fonctionnement de la CCJA pour un montant maximum de 15 000 € HT (section de fonctionnement) dans la limite des crédits inscrits au Budget :
 - et notamment
 - pour la souscription d'abonnements : journaux, ouvrages techniques ...
 - pour passer des contrats : de maintenance, de vérification, d'entretien, ...
 - de passer des contrats de prestations de service : internet, suivi de logiciels, téléphonie,...
 - de passer des conventions liant la collectivité à un organisme extérieur
- l'attribution de subvention pour un montant maximum de 3 000 € dans la limite des crédits inscrits au Budget

3,3 Renouvellement de la Charte de Développement local de la CCJA

Le Président expose :

La révision de la Charte de Développement de la CCJA sera à mettre en œuvre à compter de la rentrée de septembre. Il s'agit de construire un nouveau programme de développement pour la période 2009-2014. Ce programme doit être le fruit d'une large concertation associant élus, socio professionnels, associations, personnels...l'objectif est, lors des orientations budgétaires 2009, de construire un budget tenant compte des choix d'avenir validés dans la nouvelle charte. Un appel d'offre sera conduit durant l'été afin d'auditionner des bureaux d'études en septembre prochain. La volonté est de commencer ce travail de réflexion dès le mois d'octobre.

Une première esquisse du document d'appel d'offres a été présentée aux membres du bureau pour information et avis.

Extrait du cahier des charges à destination des bureaux d'études.

L'intercommunalité a mis en œuvre les préconisations contenues dans le document prospectif et stratégique élaboré en 2003 et a réalisé un certain nombre d'actions d'animations et de développement. Aujourd'hui, il importe de faire le bilan de la dernière charte et de construire une nouvelle charte de développement pour la période 2009-2014 afin de :

- ***confirmer ou redéfinir les choix stratégiques et les priorités de développement des élus,***
- ***identifier les perspectives de développement futures de la Communauté de Communes et de ses compétences,***
- ***redéfinir des priorités d'actions.***

➤ Date d'élaboration de la première charte :

- 1997** : 1ère Charte de Développement de la CCJA.
- 2003** : révision de la Charte pour fixer les axes de développement pour la période 2004-2008.

Axes thématiques : PROGRAMME 2004/2008

- 1.** Services à la population : santé, social, commerce, transports
- 2.** Cadre de vie : urbanisme, habitat, environnement naturel...
- 3.** Economie et infrastructure

Objectifs Charte 2004 -2008

Poursuivre les efforts engagés en matière d'équipements et d'intercommunalité pour :

- la piscine intercommunale,
- le plan d'eau de COURTAVON,
- une maison intercommunale,
- les réseaux de randonnée et le patrimoine rural.

Renforcer les engagements pris : tourisme, action jeunesse, communication... pour :

- le tourisme et l'agritourisme,
- le soutien à la commercialisation directe de produits de l'agriculture locale,
- le réseau d'assistantes maternelles,
- l'animation jeunesse.

Répondre aux attentes de la population et anticiper les mutations sociales par :

- le maintien à domicile des personnes âgées,
- les services aux personnes âgées,
- un guide « qui fait quoi »,
- l'accueil de la petite enfance,
- la rénovation du commerce et de l'artisanat,
- les paysages et le milieu naturel.

Connecter le Jura Alsacien au 21e siècle par :

- L'accueil d'activités nouvelles,
- une action culturelle d'envergure,
- le patrimoine forestier.

Objectifs 2008

Sur la base d'une analyse du territoire et de la pertinence des actions mises en place par la structure intercommunale, l'étude doit aboutir à la détermination d'un projet global de territoire décliné en programmes d'actions. Elle doit permettre de visualiser les grands enjeux du territoire et de la structure intercommunale. On veillera à proposer un programme d'actions compatible avec les capacités financières, humaines, organisationnelles de la collectivité.

Son objet est :

- d'évaluer la mise en œuvre des objectifs et des actions de la charte antérieure,
- d'examiner l'évolution des interventions de la structure intercommunale,
- de dresser l'état des lieux du territoire de manière globale
- d'actualiser, de modifier, de redéfinir la stratégie de développement.

Elle passera par une importante concertation avec les élus, les acteurs locaux, les personnes ressources et les partenaires. Le bureau d'études sera chargé d'animer les différentes commissions et/ou groupes de travail qui travailleront à la révision de la charte.

Enfin, elle doit aboutir à un projet de charte d'aménagement et de développement pour la période 2009-2014 qui fixera les enjeux et les priorités d'actions arrêtées au terme du débat local.

Contenu de l'étude

La révision de la charte comporte les éléments suivants :

1. la réalisation d'un diagnostic de territoire on pourra reprendre la trame du diagnostic effectué en 2003
2. le bilan des actions de la charte antérieure,
3. l'élaboration d'une stratégie de développement,
4. l'élaboration d'un programme d'actions.

1. Diagnostic de territoire

Le candidat sera chargé d'étudier les éléments constitutifs de l'identité du territoire et d'identifier les atouts et handicaps générés dans les différents domaines : géographique, économique, touristique (nature et localisation des activités, flux de consommation,...), social, culturel, démographique (flux de populations actives, scolaires,...), localisation et recensement des équipements et services publics,...

Ce diagnostic devra permettre de déterminer les enjeux du territoire. Une synthèse sera faite sous forme d'un tableau présentant les forces et faiblesses du territoire. L'ensemble des données abordées et traitées sera présenté sous forme de tableaux de synthèse.

2. Bilan de la charte précédente

Le candidat devra dresser le bilan et évaluer l'impact de la charte antérieure :

- bilan des programmes de développement précédents et de leur mise en œuvre,
 - bilan des actions réalisées, de leur impact et des modalités de suivi/gestion.
- Ces bilans intégreront les aspects financiers, techniques, qualitatifs et quantitatifs.*

Consultation d'un échantillon représentatif de la population de la CCJA pour mesurer la perception qu'a cette dernière de l'action de la Communauté de Communes.

3.Stratégie de développement

La concertation / animation constituera un aspect fondamental de l'élaboration de la stratégie de territoire et du programme d'actions. En collaboration avec le responsable de l'EPCI, le candidat devra consulter l'ensemble des maires et/ou adjoints des communes afin de préciser les préoccupations majeures, d'identifier les problématiques et les actions à mener dans une logique intercommunale, les projets, les atouts à mettre en valeur. Il prendra également l'attache des partenaires et personnes ressources. Le candidat proposera des orientations stratégiques sous forme d'un projet de territoire global pour la période 2009-2014. Ce projet devra intégrer les différentes composantes de développement d'un territoire (économique, social, culturel, patrimonial..) et identifier les axes de développement et les priorités. Ce projet devra tenir compte des actions entreprises par les autres EPCI et par le rôle joué par le Pays du Sundgau.

En outre, il dégagera les perspectives d'évolution de l'organisation intercommunale (quelles nouvelles compétences la Communauté de Communes sera-t-elle amenée à exercer, quels seront les effets induits, les moyens financiers, humains organisationnels nécessaires,...)

Pistes de réflexion :

<i>GERPLAN</i>	<i>- SIG</i>
<i>Accueil petite enfance</i>	<i>- Transport</i>
<i>Politique culturelle</i>	<i>- Tourisme</i>

4. Programmes d'actions

Le candidat devra décliner, en concertation avec les élus et les partenaires extérieurs, les orientations stratégiques en programmes d'actions annuels détaillés, cohérents avec les compétences et les moyens (financiers, humains) de la structure intercommunale.

Il s'agira de proposer des actions opérationnelles par thème d'intervention, pour lesquelles seront détaillés :

le contenu, les enjeux et objectifs de l'opération (résultats attendus) et sa cohérence par rapport à la stratégie de territoire, les partenaires, le maître d'ouvrage, les responsabilités, les coûts prévisionnels et les plans de financement, l'échéancier, les modalités et moyens de mise en oeuvre et de gestion.

Il devra préciser les moyens financiers, humains et organisationnels nécessaires à la concrétisation de la charte.

Ces propositions essentielles, devront permettre de déterminer des programmes d'actions qui feront l'objet d'une contractualisation avec le Conseil Général dans le cadre de sa politique de développement local.

Rédaction du document final

Le candidat élaborera une charte d'aménagement et de développement qui devra être validée par le Conseil communautaire. Ce document de référence pour l'évolution de la Communauté de Communes aura pour vocation de servir de guide aux futures actions à mener sur le territoire.

Ce document comprendra donc une synthèse du diagnostic et du bilan de la charte précédente, les principes de développement retenus pour le projet de territoire ainsi que le détail du programme d'actions.

Suivi de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par :

1. Les membres du bureau et les techniciens de la Communauté de Communes qui se réuniront aux principales étapes du déroulement de l'étude afin de suivre et de valider ces étapes. Le bureau d'études devra à cette occasion fournir des rapports d'étape permettant de juger de l'avancée des travaux.

2. Des groupes de travail thématiques, si nécessaire, constitués avec l'appui du bureau d'études. Ces groupes pourront participer au diagnostic et proposer des pistes d'actions et des orientations de développement. Ils pourront être composés des principaux acteurs compétents du territoire et des organismes concernés.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

D'AUTORISER le Président à lancer un appel d'offre pour le choix d'un prestataire à même d'accompagner la collectivité dans son projet d'élaboration d'une nouvelle charte de développement.

DE PRENDRE une décision modificative DM N°1/08. **Dépenses de fonctionnement**, compte 022 dépenses imprévues : – 22 800 €, compte 6256, missions+ 45 600 €. **Recettes de fonctionnement** : compte 7473, subventions département + 22 800 €.

3,4 Marché : Transport scolaire du collège de Ferrette: transporteurs retenus par la CAO du Département

Le Président informe les membres du Conseil du résultat de l'appel d'offre conduit par le Conseil Général du Haut-Rhin concernant le transport scolaire des élèves du collège de Ferrette. Les lots 49 et 50 (liaisons Biederthal, Oltingue/collège de Ferrette et Levoncourt, Oberlarg/collège de Ferrette) ont été attribués à la société de transport Kunegel et le lot 51 (liaison Kiffis/collège de Ferrette) à la société de transport Sundgau Voyage.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des marchés relatifs à cette opération

3,5 Transport des élèves pour la natation, le sport en salle et les évènements écoles : délégation au Bureau

Le Président expose

Le marché des transports scolaires pour les élèves des écoles primaires de la CCJA à destination de la piscine de Ferrette, des gymnases d'Oltingue et de Moernach et pour les évènements écoles est habituellement conclu pour une durée d'un an. Les membres du bureau, lors de la séance du 16 juin dernier ont souhaité que cette durée soit passée à trois années argumentant que la consultation est une procédure lourde et que pour le bon fonctionnement du service, compte tenu des calendriers de ramassage, il est intéressant de pouvoir retenir un partenaire sur une plus grande durée.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

D'AUTORISER le Président à lancer un appel d'offre pour le choix d'un prestataire capable d'assurer les transports scolaires pour les élèves des écoles primaires de la CCJA à destination de la piscine de Ferrette, des gymnases d'Oltingue et de Moernach, pour les activités organisées par le Réseau d'Ecole du Jura Alsacien et pour la liaison CLIS/Ecole primaire de Ferrette.

DE DONNER délégation au Bureau pour le choix du prestataire.

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération

3,6 Acquisition de terrains pour la Gendarmerie (5.16 ares)

Le Président expose :

La CCJA doit reverser au profit du Conseil Général du Haut-Rhin 5,16 ares pour finaliser le projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Ferrette. Du fait d'une nouvelle estimation des domaines relative à la valeur de ces terrains ce dossier a pris un retard important. Par courrier en date du 21 mai, la SEMHA maître d'œuvre de cette opération pour le compte de la commune de Ferrette a informé la CCJA de la valeur attribuée à ces 5,16 ares, soit la somme de 33 540 €. La réponse adressée à ce même organisme le 28 mai dernier par M Dirrig, Président de la CCJA, conteste ce montant du fait que l'engagement initial d'acquisition de ces terrains par la CCJA avait été établi sur la base de 25 000 € et propose un prix d'acquisition de 4 844 €/are maximum.

M le Maire de Ferrette, conscient de l'ancienneté de ce dossier et souhaitant débloquent cette situation a informé la SEMHA que la commune de Ferrette acceptait la vente de ces 5,16 ares au prix de 4 844 €/are, soit la somme globale de 24 999,04 €. La commune de Ferrette prendra à sa charge la différence soit la somme de 8 541 €.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

D'ACQUERIR le terrain disponible d'une contenance de 5,16 ares pour un prix de 4 844 € X 5,16 ares = 24 999,04 € situé sur le ban communal de Ferrette à l'intérieur de la ZAC des Vergers et a détaché de la parcelle cadastrée section 4 N°223/13

D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente entre la CCJA et la Semha (agissant au nom et pour le compte de la commune de Ferrette)

DE CEDER le terrain au Conseil Général à l'Euro symbolique

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération

4 Bâtiment Elan/Piscine/Gymnase

4,1 Toiture bâtiment "ELAN"

M Lehmes expose :

Suite à la réunion du 5 juin 2008 en présence de M Munck maître d'œuvre du projet, de M Banzet responsable de l'Ets ayant effectué les travaux, de M Humbert responsable des services techniques, de M Chudant, de M Legrand fournisseur du zinc mis en œuvre et de M Plieger commercial il a été convenu pour remédier aux infiltrations récurrentes sur le bâtiment Elan de coller et de souder des cavaliers sur les joints présentant des infiltrations lors de précipitations importantes. Cette intervention est fixée au mercredi 2 juillet 2008. Cette intervention est faite gracieusement par l'entreprise ;

Pour information, le coût de réfection complet de la toiture EN ZINC est de 38 000 € HT, pour une variante en SARNAFIL de 30 000 € HT. Concernant la possibilité de mise en place d'une couverture en photovoltaïque cela déroge totalement au mode de fonctionnement actuel et devrait faire l'objet d'un projet à part entière.

4,2 Mise en place d'une énergie renouvelable à la Piscine

M Lehmes expose :

L'installation de la moquette solaire en toiture du bâtiment Elan est soumise aux travaux d'étanchéité du 2 juillet prochain. Une fois le problème d'infiltration résolu, il sera possible d'installer la moquette solaire.

Suite aux explications apportées par M Lehmes sur ce sujet un débat s'instaure entre les délégués sur la question plus large d'utiliser l'énergie bois comme moyen de chauffage pour l'ensemble des bâtiments publics se trouvant sur le site. Le Président rappelle qu'une étude a été réalisée pour la mise en place d'une chaudière bois destinée à fournir de l'énergie pour la piscine, le bâtiment Elan, le gymnase et le collège. Les délégués demandent que cette étude soit réactualisée et présentée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE de se rapprocher du bureau d'étude Therm'Elec afin qu'il réactualise l'étude communiquée à la Communauté de Communes en juin 2005.

DE PRENDRE en charge les frais occasionnés par cette réactualisation

DIT que les crédits inscrits au budget de la Communauté sont suffisants.

4,3 Raccordement au Réseau d'Assainissement

M Lehmes expose :

Suite à la consultation engagée par la Communauté de Communes pour obtention de devis portant sur le raccordement du gymnase, de la piscine et du bâtiment Elan au réseau d'assainissement les offres suivantes ont été établies :

- Ets Enderlin de Moernach s'est excusé de ne pas répondre, surcharge de travail
- Ets Dietlin de Vieux Ferrette : 18 723 € HT
- Ets Encer de Roppentzwiller : 14 757,50 € HT

Ayant entendu les explications de M Lehmes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE à l'entreprise Encer de Roppentzwiller les travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la piscine, du gymnase et du bâtiment Elan pour un montant de 14 757,50 € HT.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles.

DIT que ces travaux devront être réalisés durant la première quinzaine de septembre.

5 DIVERS

5,1 Représentants de la CCJA auprès de La CDEC (Commission Départementale d'Equipement Commercial)

Le Président expose :

Les membres du bureau ont proposé que M Jean-Pierre RUCKLIN, Vice-Président en charge du service Finances, soit le représentant suppléant de la CCJA auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial. Le Président de la Communauté étant membre titulaire de droit.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

DESIGNE M Jean-Pierre RUCKLIN, Vice-Président en charge du service Finances, comme représentant suppléant de la CCJA auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial.

5,2 Désignation de représentants de la CCJA auprès de l'ADMD

Le Président expose :

Les membres du bureau ont proposé que M André SONTAG, Vice-Président en charge du service Environnement, soit le représentant de la CCJA auprès de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets. Il est nécessaire également de désigner un suppléant.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

DESIGNE M Sontag André, Vice-Président en charge du service environnement, comme titulaire pour représenter la Communauté de Communes auprès de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets et M Rey Jean Pierre, délégué de la commune de Bettlach, comme suppléant

5,3 Désignation de représentants de la CCJA auprès de la Maison de la Nature

Le Président expose :

La Communauté de Communes doit désigner deux représentants auprès de la Maison de la Nature située à Altenach.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

DESIGNE M François COHENDET, comme représentant titulaire et M Clément LIBIS comme suppléant de la CCJA auprès de la Maison de la Nature d'Altenach.

5,4 Collectes en apport volontaire au centre de transfert : bilan intermédiaire

M Sontag expose :

Les trois premières collectes en apport volontaire au centre de transfert ont confirmé le besoin des habitants de pouvoir, de façon régulière, apporter l'ensemble des déchets, hors gravats, déchets verts et pneus, présents dans leurs foyers. La première collecte a connu une forte affluence posant un souci d'accès au site. Les deux dernières collectes avec une fréquentation entre 250 et 350 véhicules se sont déroulées dans de bonnes conditions d'accueil. Les retours des habitants sont positifs par rapport à la mise en place de ce service. Il reste trois collectes pour l'année 2008 : en juillet, septembre et octobre.

Concernant l'année 2009 il est nécessaire de s'interroger sur la mise en place d'une collecte des encombrants en porte à porte afin de :

- limiter le nombre de véhicule sur le site de Bouxwiller lors de la première collecte
- Permettre aux personnes ne pouvant se déplacer d'avoir une solution en porte à porte.

M Sontag tient également à alerter les membres du Conseil sur l'augmentation linéaire d'année en année des tonnages déchets verts collectés. Pour un secteur rural comme celui de la Communauté de Communes il semble aberrant de devoir mettre une filière en place qui produit autant de tonnage que celui collecté dans l'ensemble des foyers annuellement pour les ordures ménagères. Il souhaite que l'ensemble des sites déchets verts soit clôturé afin de permettre un contrôle des apports.

Ayant entendu les explications de M Sontag,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE de se rapprocher de la société SITA, prestataire de la CCJA pour la collecte des encombrants afin de définir les modalités de mise en place d'une collecte en porte à porte concernant les déchets dit « encombrants »

DIT que des crédits seront inscrits lors du projet d'orientation budgétaire 2009 pour clôture des sites déchets verts.

M Sontag souhaite également que soit créée une commission environnement regroupant des représentants des vingt-quatre communes de la Communauté afin d'échanger régulièrement sur les problématiques environnementales de la CCJA. Un courrier sera adressé à l'ensemble des communes afin que chacune désigne un représentant.

5,5 Contrat de prestation : Mise à jour du site Internet

Le Président expose :

Dans le cadre de la maintenance annuelle du site Internet de la CCJA, le Président propose de valider le contrat de prestation proposé par la société Links Services pour un montant annuel de 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix

DECIDE : d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation avec la société Links Service pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

5,6 Contrat de partenariat avec l'ACA : Les Régionales 2008/2009

Mme Muller présente les contrats liant la CCJA aux compagnies qui organiseront une représentation sur le territoire de la CCJA et la convention liant la CCJA et l'Agence Culturelle d'Alsace et explique les modalités pratiques de l'organisation des spectacles dans le cadre des Régionales. Pour mémoire les deux spectacles retenus sont « M Butterfly » et « Conviction Intime ». Il appartient à la CCJA de prendre en charge financièrement le cachet des artistes, les frais de déplacements, d'hébergement et de bouche.

Vu le programme d'actions 2008 validé par le Conseil de la Communauté et notamment l'action charte « organisation d'événements culturels » pour laquelle un crédit de 8 700 € a été inscrit au Budget Primitif 2008 ;

Ayant entendu les explications de Mme Muller

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des voix, décide

D'AUTORISER le Président à signer la convention N°RE-005-06-08 de partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace pour la saison 2008-2009 et d'accepter l'aide forfaitaire de l'Agence Culturelle d'Alsace.

D'AUTORISER Le Président à signer d'une part le contrat liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien et la compagnie « Tapis volant » pour le spectacle M Butterfly et d'autre part le contrat liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien et la compagnie « Théatrino » pour le spectacle Conviction Intime.

DIT que le tarif d'entrée est fixé à 5 € par personne.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 22 h 00 en remerciant les membres du Conseil de leur présence.

COMMUNES	NOMS/PRENOMS	PRESENTS /EXCUSES/ POUVOIRS	SIGNATURES
BENDORF	Des délégués		
	Antoine ANTONY	A Christiane BLONDE	
	Christiane BLONDE	PRESENT	
BETTLACH	Adrien SCHOEFFEL	PRESENT	
	Jean-Pierre REY	PRESENT	
BIEDERTHAL	Dominique GEYER	PRESENT	
	Laurent GUTZWILLER	PRESENT	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	PRESENT	
COURTAVON	Roger KOCHER	A Bernard PRACHT	
	Bernard PRACHT	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	PRESENT	
	Laurent MEYER	PRESENT	
FERRETTE	François COHENDET	PRESENT	
	André CUCHE	A Daniel MUNCK	
	Daniel MUNCK	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	PRESENT	
	Serge MUNCH	PRESENT	
KIFFIS	Michel LERCH	PRESENT	
	Daniel GREDER	PRESENT	
KOESTLACH	André LEHMES	PRESENT	
	Agnès STIERLIN	PRESENTE	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	EXCUSE	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

	Jean-Marie IRRLE	EXCUSE	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
LIEBSDORF	Claudine MULLER	PRESENTE	
	Michel STARCK	PRESENT	
LIGSDORF	Fernand ANTONY	PRESENT	
	Mathieu SCHMITT	PRESENT	
LINSORF	Agnès MULLER	PRESENTE	
	Serge GAISSER	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	A Grégory KUGLER	
	Alain POINTET	EXCUSE	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
LUTTER	Rémy HALM	PRESENT	
	Françoise HAAS	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	PRESENT	
	Alain CASPAR	PRESENT	
OBERLARG	Dominique DIETLIN	PRESENT	
	Hubert HIRTZLIN	PRESENT	
OLTINGUE	André SCHERRER	PRESENT	
	Philippe WAHL	PRESENT	
RAEDERSDORF	André SONTAG	PRESENT	
	Jean-Marc METZ	PRESENT	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	PRESENT	
	Yvan BLIND	EXCUSE	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	A Stephan HELL	
	Stéphan HELL	PRESENT	
WINKEL	Grégory KUGLER	PRESENT	
	Hubert UMBRECHT	PRESENT	
WOLSCHWILLER	André LINDER	PRESENT	
	Jean-Pierre LEY	A André LINDER	

Délégués présents : 39
Délégués ayant donnés procuration : 06

Délégués absents : 04 dont 04 excusés